

## **7 mai 2009 : Formation CDVA - CELAVAR Auvergne**

Remplir ses dossiers de demandes de subvention cdva.

Au préalable :

- justifier ses actions de formation 2008;
- définir ses thèmes de formations avec les priorités Auvergne
- remplir le dossier CERFA de l'association;
- remplir le dossier de chaque action de formation et le budget;
- déposer le dossier
- suivi du dossier

Informations sur les règles décentralisées du cdva.

Perspectives pour 2010 et relations au Conseil Régional d'Auvergne.

Formation gratuite ouverte aux associations membres du CELAVAR Auvergne.

Pour des associations non-membres, coût forfaitaire de 50 euros.

**Contact** : [celavar.auvergne@wanadoo.fr](mailto:celavar.auvergne@wanadoo.fr)